

Info Crotenay juillet 2023

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Raphaël COTE, Gérald BESANCON, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Damien SARTORIS, Carole FAIVRE, Félicien JOUHAM, Thierry ROCHE et Marie-Véronique GAUTHIER.

Absents excusés : Benjamin PETOT qui donne pouvoir à Damien SARTORIS, Nicolas MANZONI qui donne pouvoir à Olivier CAVALLIN et Virginie GUYON qui n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire de séance : Amandine MARCHIONINI.

Le quorum est atteint.

Concernant les comptes-rendus des deux précédents conseils municipaux du 04/04/2023 et du 02/05/2023, ils sont adoptés à l'unanimité.

1/ ELECTIONS SENATORIALES / ELECTIONS GRANDS ELECTEURS :

Ont proposé leur candidature pour être délégués : Olivier CAVALLIN, Raphaël COTE et Carole FAIVRE.

Ils sont tous les 3 élus au 1^{er} tour avec 13 voix.

Ont proposé leur candidature pour être suppléants : Marie-Véronique GAUTHIER, Amandine MARCHIONINI et Damien SARTORIS.

Ils sont tous les 3 élus au 1^{er} tour avec 13 voix.

2/ EGLISE :

Indemnité de gardiennage de 300€ pour 2023 ; tout comme en 2022.

Contre : 1 Abstention : 3 Pour : 9

Les appareils de sonorisation de l'église vont être changés pour un total de 4398,50 € HT, soit 5278,20 € TTC. C'est la société Prêtres et Fils de Lons Le Saunier qui sera en charge de ce projet.

La mairie paiera la facture et retouchera 16,4% de TVA (et non pas 20%) et ensuite la paroisse remboursera à la mairie les 4398,50 € HT, soit une participation de de la mairie à hauteur de 190€ (soit 3.6% de TVA non récupérée).

Contre : 4 Abstention : 4 Pour : 5

3/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

Madame Monique MANGEL vend 2 parcelles de terrain situées en zone agricole humide (ZI 25 et ZI 26) d'une superficie de 1 hectare 29 ares et 70 centiares.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

4/ DECISION MODIFICATVE :

L'amende de 1250 € payable à l'OFB doit être imputée sur l'article 6712/67 qui n'est pas créé dans notre budget il faut donc virer cette somme de l'article 60 632/11 à l'article 6712/67

Unanimité

5/ FETE DE CROTENAY :

La fête de Crotenay aura lieu le samedi 1^{er} juillet. L'organisation a été prévue par Raphaël COTE et Damien SARTORIS sur le même modèle que la fête de l'année dernière. Les associations tiendront des stands gratuits et il y aura buvette et restauration le soir organisées par la chasse. Ne reste plus qu'à faire les plans pour savoir où seront placées les différentes associations.

Il y aura un grand jeu gonflable de 14m*6m, une machine à barbe à papa (nouveau), Mr JEUNET et son stand de confiseries (comme depuis de nombreuses années).

La fanfare de Crotenay jouera aux alentours de 19h – 19h30.

Un groupe de musique animera la soirée et autre belle nouveauté de cette année un feu d'artifice tiré à 23h15 depuis le terrain multisport.

Tout ça avec un budget identique à celui de l'année dernière.

Nous recherchons encore une machine de glaces à l'italienne ... si quelqu'un a une bonne adresse, nous sommes preneurs.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Mardi 13 juin 20h30 convocation de la commission « vestiaire foot » pour présentation des plans, du budget et du financement.
- 23 juin fête de la musique au stade de foot animée par la fanfare de Crotenay avec la participation de la musique de Conliège.
- 24 juin au stade de foot, tournoi de sixte
- 25 juin à 12h00 au stade de foot, avec une semaine d'avance, apéritif offert par la mairie pour la fête de Crotenay. Ce sera également l'occasion de mettre à l'honneur l'USCCA.
- L'AMJ sera le déontologue de la commune ; ceci est obligatoire depuis le 6 décembre 2022 ; unanimité.

- Concernant les panneaux photovoltaïques, un contentieux a été déposé le 5 juin par notre avocate et la COMCOM. Monsieur Clément PERNOT viendra prochainement nous en parler. Une réunion de conciliation avec Luxel aura lieu (date à définir) pour trouver un compromis.
- Olivier CAVALLIN a déposé plainte ce jour à la gendarmerie tout comme Clément PERNOT, le maire de Loulle et la mairesse de Mont sur Monnet pour diffamation et menaces.
- Olivier CAVALLIN doit revoir avec les carrières PERNOT pour les gabions.
- Les travaux de l'appartement situé au-dessus de la mairie sont bientôt terminés.
- Des travaux sont à effectuer dans l'appartement du bas-côté sud du bâtiment de la mairie.
- Le mur en pierre et le portail de l'appartement du bas-côté sud du bâtiment de la mairie doivent être refaits. Il manque encore un devis, rien n'est validé pour le moment.
- Le laurier vert à l'intersection du chemin des Poisets et de la rue de la Vouivre sera prochainement coupé car il gêne la visibilité et cela rend l'intersection dangereuse.
- Olivier CAVALLIN doit relancer la demande faite concernant les fils électriques non isolés qui donnent sur la maison MARSAUD. Même problème pour la maison située rue Colonel Varroz.
- Le déploiement de la fibre devrait être fait pour la rentrée de septembre.
- Les avaloirs de la grande rue sont bouchés.

Informations

Tour de France :

Passage du Tour vendredi 21 juillet. Arrivée de Champagnole, passage rue du Capitaine Lacuzon, route de l'aérodrome.

Horaires prévus :

Coupure circulation : 12h00

Caravane publicitaire : 14h00

Coureurs : 15h47

Les associations du village se regroupent au stade avec buvette, petite restauration.

Cérémonie du 5 août :

La cérémonie mémorielle aura lieu le 5 août à 18h30 au monument aux morts.

Poubelles :

A partir du 1^{er} janvier 2024 le Sictom Jura Est passera à la collecte des déchets par taxe dite incitative (cf page suivante). Vos badges vous seront envoyés par voie postale. Il n'y aura plus que 8 points de collecte pour l'ensemble du village. La collecte des bacs bleus/jaunes ne change pas et vous avez toujours accès à la déchetterie de Champagnole. La facturation ne sera plus effectuée par la mairie mais directement par le Sictom.